



Anderlecht 18 mars 2021.

Le 17 mars 2021, Monsieur SNOECK Eric, Directeur général de la police judiciaire fédérale a reçu une délégation du SYPOL composée du Président, Jean-Marie Hottat et des délégués d'Anvers, Dirk Lauwers, et de Liège, Bernard Jeusette. Le Directeur général a consacré le temps nécessaire à l'écoute de nos griefs et nous a ensuite exposé ses plans d'actions.

À l'ordre du jour figuraient notamment les procédures en cours intentées par le Sypol, en particulier concernant l'article 37 (la prime dite 2D de l'ex-PJP, procédure initiée en 2008), le « tapis orange » (ex-GD (BSR) qui traîne depuis des années et pour lequel le juriste Carlo MAES fait les honneurs de l'État belge (PolFed). Il a été demandé à M. SNOECK d'essayer de faire avancer ces dossiers.

DGJ ne considère pas que l'AR du 20 juin 2019 supprimant l'allocation de recherche et pour lequel des procédures initiées par le Sypol sont toujours en cours devant le CE, soit une bonne chose pour la PJF. Il semble que les syndicats représentatifs aient depuis lors compris que cet AR n'était pas une bonne chose malgré leur approbation. Comme nous le savons, des échelles barémiques ont été augmentées pour certains tandis que d'autres catégories ont été exclues.

Concernant le Flash Sypol sur l'état des PJF, le DGJ adhère au constat sur le manque de moyens, de locaux, de logistique, etc. Il nous a montré les power-points qu'il avait réalisés sur le sujet pour les présenter aux ministre de l'Intérieur et de la Justice qui y ont consenti.

Sans être exhaustive, sa proposition DGJ/PJF 3.0 peut être considérée comme une sorte de révolution. Avec les points sensibles telles que la professionnalisation du crime organisé, la complexité croissante, la technologie, l'internationalisation et le big data, le DGJ nous a exposé les défis à relever. Les cinq domaines de la DGJ 3.0 comprennent la stratégie, la coordination, le renseignement, l'expertise et les techniques spéciales (y compris le sniffing Wifi, l'interception numérique, ...).

Dans le domaine de HRM, DGJ plaide pour un développement vertical des carrières au sein du pilier judiciaire, indépendamment de la réglementation existante au sein de la police. Cela concerne également les profils, le recrutement, la formation, le branding/attractivité avec une flexibilité suffisante en termes de budget et de procédures d'achat, pour laquelle 500 nouveaux collègues devraient déjà être recrutés. Les profils ICT, Ecofin et Labo sont au centre des préoccupations.

Les services centraux DJSOC sont maintenant presque complets, mais il y a toujours un manque de personnel FCCU. N'oublions pas qu'avec l'optimisation, ces services ont été réduits de plus de moitié. Il est également plaidé pour la création d'un PLIF spécialisé distinct au sein de la DGJ.

À court terme, l'accent doit être mis sur la spécialisation, la technologie et le renseignement, ainsi que sur la lutte contre la corruption. Cette année, les budgets ont été débloqués pour qu'environ 500 nouveaux véhicules puissent venir remplacer les véhicules de service les plus anciens.

Ce que l'avenir nous réserve au sujet de la police sur le plan institutionnel reste toutefois une question de conjoncture.

Ceci constitue en quelques mots la teneur de notre entretien avec le DGJ.

SYPOL BE

Adresse – Adres	Contact	Info
23 Rue des Parfums Geurstraat 23 1070 Anderlecht Reconnu/erkend AR/KB 12 /07/ 2001	ASBL SYPOL.BE VZW admin@sypol.be GSM 0495/47.55.50	BNP Paribas BE 90 0011 5020 0132 neon: 0 451 270 724 ini mbs: 20858 / 93